

FORTE PROGRESSION DU SNUEP-FSU AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Grand angle :
Béziers, le suicide qui accuse
p.5

Zoom sur les académies :
entretien avec de nouveaux militant-es
de Bordeaux et Toulouse
p.6

En grève tou-tes ensemble le 15 décembre



Dossier : Droits et moyens syndicaux entretiens avec Bernadette Groison et Gérard Aschieri p.7>10



Lecture :
pour tout connaître
sur le SNUEP-FSU
p.16



[Séverine Chauvel
> sociologue]

• ATER à l'EHESS en sociologie,
• membre de l'équipe ETT du Centre
• Maurice Halbwachs (ENS/CNRS/
• EHESS).
• Co-auteure avec Dhume F., Dukic
• S., Perrot P. de *Orientation scolaire
• et discrimination* (La documenta-
• tion française, 2011).

Orientation scolaire

De façon générale, qu'est-ce qui détermine l'orientation des élèves en fin de 3^{ème} ?

Les inégalités d'orientation à l'issue de la classe de 3^{ème} dépendent avant tout de l'origine sociale des élèves. Celle-ci est liée à leurs performances scolaires (surtout les mathématiques) qui sont socialement différenciées, mais aussi à ce qu'on appelle les « aspirations scolaires » ou « ambitions scolaires » des familles : à note égale, elles sont « moindres » pour les enfants de classes populaires. L'enquête localisée que j'ai menée dans des établissements de Seine Saint-Denis situés en ZUS⁽¹⁾ permet de prendre en compte les processus tout le long de la carrière scolaire des élèves.

Ce zoom dans un milieu ségrégué, bien qu'il ne puisse pas prétendre représenter tous les collèges de ce type, éclaire différemment les comportements scolaires : les garçons sont orientés davantage que les filles à niveau scolaire égal au LP. Ils considèrent qu'ils n'ont rien à gagner à aller au lycée GT⁽²⁾.

On observe davantage d'autosélection, en raison des risques d'échecs accrus liés aux différences des acquisitions cognitives selon les collèges, et aux biais de notation entre collèges.

Depuis la loi d'orientation de 1989, l'usager est placé au cœur du système éducatif, et les parents sont désignés comme des « acteurs majeurs de l'orientation ». Cette loi marque également l'institutionnalisation de la culture du projet individuel et de l'évaluation des politiques éducatives - notions-clés de la nouvelle gestion publique.

Si l'accent est mis sur la demande des

familles, il n'est pas fait mention de la question de l'offre de formation – alors que c'est bien l'offre de places qui encadre et limite les décisions d'orientation vers tel ou tel établissement, telle ou telle filière – mais de l'aide aux élèves dans le choix de leur avenir scolaire.

Quel rôle joue l'institution scolaire dans l'orientation en fin de 3^{ème} ?

Les politiques actuelles qui prônent un « libre choix », que ce soit l'assouplissement de la carte scolaire ou le choix d'orientation donné à la famille, ont pour effet de renforcer les inégalités sociales. La décision du conseil de classe du refus de la 2^{nde} GT⁽²⁾ est peu contestée : la persuasion se fait en amont, le long du parcours scolaire par les notes.

Un autre phénomène entre en compte : les mécanismes de sélection sont forts à la fin de la 2^{nde} GT, où l'on observe davantage de contestations des familles. C'est à ce moment-là que les élèves sont réorientés au LP, souvent alors avec beaucoup de ressentiment.

En dépit de l'accent mis sur le choix de l'élève et de sa famille, le rôle de l'institution reste important, comme le montre le va-et-vient entre les divers acteurs au cours de l'année de 3^{ème}. Loin d'être uniforme, l'effet de l'institution sur les vœux d'orientation varie en fonction des configurations locales et des politiques d'établissement. Beaucoup de collèges encouragent explicitement les élèves, y compris ceux dont les résultats sont considérés comme faibles, à se diriger vers le lycée GT. Comme le dit sans ambiguïté lors d'un entretien la principale-adjointe d'un des collèges dans lequel j'ai enquêté, il

s'agit de faire « le pari de la 2^{nde} GT », quitte à « forcer » un peu le choix : « On augmente le taux de passage en 2^{nde}, mais le taux d'échec à l'issue de la 2^{nde} n'est pas en augmentation. [...] On force, oui, un petit peu les passages, et dès qu'un élève a quelques capacités, est d'âge normal, on fait le pari de la 2^{nde} ».

Comment les élèves vivent-ils ces choix ?

L'étude des usages des dispositifs institutionnels d'orientation met en lumière le paradoxe des professeurs : à la fois encourager le choix du lycée GT et prévenir des difficultés à venir. On peut dès lors se demander si l'expression du sentiment de découragement face à la poursuite d'études n'est pas orchestrée par l'institution elle-même : ce qui attend les élèves semble en effet peu attractif (plus de travail qu'au collège, moins d'attention accordée) et leur absence en classe est une conséquence de ce fait. La question n'est pas seulement celle de l'orientation et du niveau des élèves, mais de saisir comment l'école les prépare.

Les lycéens insistent beaucoup sur le saut d'exigence, notamment en matière d'autonomie, entre le collège et le lycée GT – même si celui-ci paraît variable selon les classes et les établissements de scolarisation.

► Propos recueillis par Laurence Dalbaret et Isabelle Lauffenburger

(suite à paraître dans le journal du SNUEP-FSU n°66)

⁽¹⁾ Zone urbaine sensible

⁽²⁾ Lycée d'enseignement général et technologique

2 Entretien

Séverine Chauvel, sociologue :
Orientation scolaire

4 Questions éducatives

CCF : Apprentissage - Bac Pro
Gestion administrative

5 Grand angle

Béziers, le suicide qui accuse
Viols : justice sexiste, justice de classe !

6 Zoom sur les académies

Arrivée d'A&D : Bordeaux et Toulouse
(entretiens)

7>10 Dossier

Droits et moyens syndicaux :
Loi sur les moyens syndicaux
Accords de Bercy et négociation des salaires
Résultats des élections
Nos moyens et nos positions

11 Carrière et métiers

Promotion-échelon

12>13 Structures syndicales

Organigramme national
Entretien avec de nouveaux militant-es
Départ retraite

14 Contacts Académiques

Bulletin d'adhésion
Sections académiques

15 Zoom

Master en apprentissage
Mayotte : situation difficile dans l'Éducation nationale aussi

16 Pétition

Appel à manifester et grève le 15 décembre



12, rue Cabanis
75 014 Paris
tel : 01 45 65 02 56
fax : 01 45 65 06 09
courriel : snuep.national@wanadoo.fr
site : www.snuep.com



Directrice de la publication :
Marie-Caroline GUÉRIN
N° CP : 1213 S 05844-ISSN : 1762-2808
PAO : Ivania Provost
Collaboratif : JS Bêlorgey, I. Lauffenburger
Illustrations : JS Bêlorgey, MC Guérin
Imprimerie : SIEP - ZA Les Marchais -
77590 Bois-le-Roi

1€ Image couverture et p.4 www.shutterstock.com

Édito



[JS. Bêlorgey, J. Dammerey, M. Ginisty]

Le choix du SNUEP Le choix de la FSU

Les élections professionnelles sont terminées. La FSU maintient sa première place avec plus de 40 % des suffrages dans l'Éducation nationale. Dans le même temps, de plus en plus de PLP ont choisi le SNUEP puisque notre organisation syndicale passe de 11 à 15,5 % confortant sa 3^e place.

Le SNUEP-FSU est l'organisation syndicale des PLP la plus forte en progression : par cette expression démocratique, les PLP et les CPE des LP ont exprimé leur refus du saccage de la Fonction publique, et de l'enseignement professionnel public laïque. Les organisations syndicales réformistes qui ont signé pour le Bac Pro en 3 ans sont sanctionnées. Les PLP et les CPE des lycées professionnels, SEP, SEGPA et EREA ont donc clairement exprimé leur refus des réformes rétrogrades que l'actuel gouvernement met en place depuis bientôt 5 ans.

Le président Sarkozy multiplie les annonces provocatrices : volonté de voir les élèves de terminale Bac Pro finir leur cursus scolaire en apprentissage, annonce de la réforme de la notation faisant du chef d'établissement votre seul évaluateur, qui sont autant d'éléments de la politique de casse du service public d'éducation et de l'enseignement professionnel public.

Que le ministre commence par appliquer les accords de Bercy et pratique effectivement le dialogue social avec les fédérations représentatives des élections de 2011. Qu'il arrête d'être dans la provocation, le coup médiatique ou la négation des problèmes réels que rencontrent les collègues. Qu'il entende la souffrance des enseignant-es au travail et leur passage à l'acte en cas de désespoir.

**Tou·tes ensemble, nous pouvons arrêter le saccage de nos métiers.
Tou·tes ensemble, nous pouvons arrêter la mise à mort lente
de l'enseignement professionnel public.**

Pour faire entendre la voix des personnels de l'enseignement professionnel public :

- **signez la pétition** intersyndicale pour le retrait de la réforme de la notation,
- **mobilisez les collègues** en réunion syndicale
- **participez massivement aux actions :**

- **Le 13 décembre avec l'interpro pour une sortie de crise juste, solidaire et durable.**
- **Le 15 décembre en grève et en manifestation dans l'éducation pour le retrait du projet d'évaluation des enseignant-es.**



Bac Pro « gestion-administration » : innovation ou voie de garage ?

Présenté à la CPC⁽¹⁾ d'octobre, ce Bac Pro « novateur », déjà vendu par les IEN, est prévu pour 2012, avec une première session en 2015. Les élèves seraient « multivalents » et pourraient s'insérer dans n'importe quelle structure sans distinction de secteur d'activité. Ce Bac Pro censé revaloriser la filière et favoriser la mixité et les CCF s'appuieraient sur une situation d'apprentissage et non plus de formation. Trois CCF basés sur la formation en entreprise et non plus sur l'acquisition des savoirs au lycée, une certification allégée, un passeport professionnel instauré à partir des constats « objectifs » des tuteurs..., voilà les grands traits de cette rénovation.

« Les savoirs sont situés par rapport aux situations professionnelles, savoirs juste nécessaires » ces affirmations ne nous conviennent pas et nous réfutons l'idée qu'il n'est pas indispensable de connaître les techniques d'enregistrement comptable pour maîtriser un PGI⁽²⁾ que les élèves doivent découvrir... Il n'y aura donc plus d'enseignement des techniques comptables. Or posséder une ou plusieurs compétences exige de maîtriser les savoirs qui y sont associés. Avec un tel bagage a minima,

qu'en sera-t-il de l'insertion de nos élèves ?

Sur la poursuite d'études, l'administration ne nous répond pas ce qui ne peut que nous inquiéter. De même qu'elle souligne que l'insertion au niveau IV n'existe plus..., alors que les analystes d'octobre 2011 de Pôle Emploi estiment que les entreprises auront des difficultés à recruter les employés de compétence dont elles ont besoin.

Le ministre se vante d'avoir revalorisé la voie professionnelle, c'est en réalité un mépris total de nos élèves qu'il affiche. Avec un tel programme dans lequel la notion de savoirs devient relative, comment la poursuite d'études peut-elle être envisagée ?

Les savoirs acquis dans nos sections permettent aux élèves de retrouver le goût d'apprendre autrement et favorisent soit une réelle insertion dans la vie active soit une ouverture vers d'autres études. Ce projet de Bac Pro n'a rien de novateur.

Alors que la CFDT et l'UNSA se sont abstenues, la FSU a voté contre ce nouveau dispositif régressif.

Françoise BONNET

⁽¹⁾ Commission professionnelle consultative

⁽²⁾ Progiciel de gestion intégré

[INFOS]

■ CCF : LA VALSE DES SOUS-ÉPREUVES !

Lors du CSE⁽¹⁾ du 4 novembre, un arrêté concernant l'évaluation de la sous-épreuve professionnelle E11 dans les Bacs Pros de spécialité Vente et Commerce a été mis au vote afin de la maintenir en épreuve ponctuelle. Les sous-épreuves d'une même épreuve doivent réglementairement être évaluées selon le même mode.

Aussi, le passage en CCF de la sous-épreuve de mathématiques avait entraîné le passage en CCF de la sous-épreuve à caractère professionnel E11 qui lui est associée. La sous-épreuve E11 restera donc évaluée à l'écrit en examen ponctuel.

Une autre solution était possible : remettre l'épreuve de mathématiques en ponctuel. Elle n'a pas été retenue. Le SNUEP-FSU s'est abstenu.

■ APPRENTISSAGE : ENTORSE AU DROIT DU TRAVAIL !

Suite à la loi « Cherpion »⁽²⁾ votée en juillet dernier, le CSE⁽¹⁾ a été saisi lors de la séance du 4 novembre pour avis sur un certain nombre de décrets qui modifient le code du travail et/ou le code de l'éducation. Ainsi, le décret modifiant l'article L 6222-22-1 du code du travail permet de diminuer la durée du contrat d'apprentissage lorsqu'elle est fixée à deux ans et plus : « un apprenti engagé dans la préparation d'un baccalauréat professionnel pourra, à sa demande ou à celle de son employeur, au terme de la première année du contrat, poursuivre sa formation en vue d'obtenir un CAP ». La durée du contrat sera alors réduite d'une année lorsque ce CAP appartient au même domaine professionnel. Présentée par le ministre comme une passerelle permettant de réorienter les apprentis vers un CAP, cette mesure nous paraît dangereuse et contraire au droit du travail.

Le Bac Pro en 3 ans pose d'énormes problèmes aux entreprises qui restent très frileuses à l'idée de signer des contrats d'apprentissage de 3 ans. Alors tout est bon pour diminuer la durée du contrat.

L'apprenti qui désire suivre une formation en Bac Pro risque de se voir imposer une formation en CAP au bout d'un an sans l'avoir demandée ! Après l'intervention du SNUEP-FSU, le texte a reçu un avis défavorable du CSE. L'Unsa et le Sgen-Cfdt ont voté pour tout comme le MEDEF.

⁽¹⁾ Conseil Supérieur de l'Éducation

⁽²⁾ Loi sur le développement de l'alternance, cf. journal du SNUEP-FSU n°64, oct. 2011

Béziers, le suicide qui accuse

C'est avec une émotion intense que nous avons appris le suicide d'une collègue, Lise Bonnafous, par immolation dans la cour de son lycée. Quelques secondes auparavant, Lise a lâché aux élèves présents "c'est pour vous que je le fais".

Le ministre peut bien s'empresse de qualifier « d'ordre personnel » ce suicide : il ne trompe personne et certainement pas les enseignants qui devinent sa dérobade lorsqu'il s'agit d'interroger l'exercice même de notre métier et ses difficultés. Si cet acte nous émeut autant, c'est justement parce qu'il parle à chacun-e de nous : il faudrait être aveugle pour ne pas observer partout les suppressions de postes et leurs conséquences, la dégradation et l'alourdissement de nos conditions de travail, les réformes imposées et leurs chapelets de tâches

et consignes contradictoires, la pression hiérarchique qui s'accroît et qui rend les enseignant-es responsables de leurs problèmes. Individualisation des carrières, des salaires, des difficultés : ces nouvelles politiques managériales conduisent à une perte de sens de notre mission, isolent et broient de nombreux collègues. Ainsi, en 2009, ce sont 54 enseignant-es⁽¹⁾ qui se sont suicidés sur leur lieu de travail. Les symptômes de la souffrance au travail sont alarmants : suicides, mais aussi les tentatives de suicide, les dépressions, le stress, les consommations de médicaments⁽²⁾...

Il reste difficile d'obtenir un bilan chiffré de la souffrance au travail des enseignant-es, l'institution s'employant encore et toujours à la nier. Dans une société frappée par la crise, nos élèves ne sont pas épargnés par la pauvreté,

le mal-logement, le racisme et les enseignant-es (comme de nombreux acteurs du service public) sont en première ligne devant ces difficultés. Donner aux élèves le sentiment que leur avenir professionnel est compromis engendre colère et frustration dont très souvent les enseignant-es sont les premiers destinataires.

Il est urgent de prendre en considération le mal-être chez les enseignant-es et de leur donner les moyens nécessaires à leur mission afin de pouvoir retravailler à un nouveau projet émancipateur pour l'École, en bref à un nouveau projet de société.

Isabelle Lauffenburger

⁽¹⁾ Le Monde, 20 octobre 2011

⁽²⁾ cf. journal du SNUEP-FSU n°62, supplément 3, juin 2011, p. 27

VIOLS : JUSTICE SEXISTE, JUSTICE DE CLASSE !



Manifestation 'Contre les violences faites aux femmes' - Paris 5 novembre 2011.

L'affaire DSK a exposé au grand jour la permanence du sexisme en France. Les propos misogynes et scandaleux exprimés sans complexe par des journalistes, des politiques voire par des pseudos intellectuels sont effarants de sottises et dramatiques. Pour n'en citer que quelques-uns : Jack Lang « il n'y a pas mort d'homme » autrement dit même si c'est un viol, ce n'est pas grave ; J.F Kahn, ce n'est qu'un « trous-

sage de domestique » révélateur de sa position sur le viol et de son mépris de classe ; BHL, qui voit son ami comme « un séducteur, un charmeur » un séducteur à la française en somme mais surtout pas un violeur. Des propos graves qui démontrent combien les stéréotypes de genre sont ancrés dans notre société patriarcale, révélant un incontestable déni des viols et des violences faites aux femmes.

Pourtant les chiffres sont explicites : on dénombre en France 75 000 viols par an soit 200 viols par jour ; 10 000 plaintes sont déposées et seules 2 000 d'entre elles aboutissent à des condamnations (soit 2,5 % des viols révélés) ; 16 % des femmes ont subi des viols ou des tentatives de viols dans leur vie, dont 59 % avant 18 ans⁽¹⁾.

Ces chiffres révèlent d'une part la peur des femmes victimes de viols⁽²⁾ (65 000 ne portent pas plainte) et, d'autre part, lorsqu'elles osent porter plainte, le discrédit et la négation de leur parole

(8 000/10000 agresseurs dénoncés sont impunis). Le nombre de viols en France est donc très important et son traitement judiciaire insuffisant et alarmant.

De plus, alors que les enquêtes de victimation⁽³⁾ attestent que les viols traversent toutes les classes sociales, seuls 10 % des violeurs assignés aux assises sont issus des classes sociales supérieures.

Parce que les viols ne sont pas, comme on voudrait nous le faire entendre, des violences rares commises par des asociaux, des fous et/ou des marginaux, il est grand temps de se doter d'une critique féministe de la justice et d'exiger que la loi cadre contre les violences faites aux femmes soit appliquée et améliorée.

Sigrid Gérardin

⁽¹⁾ Enquête Contexte de la sexualité en France, Bajos N., Bozon M. et l'équipe CSF, 2006.

⁽²⁾ Voir à ce sujet le blog de Muriel Salmons, <http://stopauxviolences.blogspot.com/>

⁽³⁾ ONDRP, INSEE « Cadre de vie et sécurité 2007/2008 ».



Nasr Laksassi et Agnès Bernadou au Conseil National 2011.

Entretien

1- Pour quelles raisons avez-vous quitté le Snetaa ?

Agnès Bernadou : Cette décision s'est imposée lorsque la direction du Snetaa est allée à l'encontre des mandats votés, comme sa signature du protocole d'accord sur la généralisation du Bac Pro 3 ans. De plus, certains membres de la direction touchaient des primes (de 1500 à 2000 € /mois), en sus des remboursements de frais, sans qu'aucune décision n'ait été prise en ce sens. Le BN les a ratifiées a posteriori !

Les cotisations des adhérent-es du Snetaa servent ainsi à dédommager les dirigeants pour leur « implication syndicale exceptionnelle » !

Nasr Laksassi : Nous avons des divergences fondamentales avec la direction notamment sur les actions à mener pour défendre et promouvoir l'EPP⁽¹⁾ en formation initiale sous statut scolaire. Le Snetaa avait abandonné toute action collective pour défendre notre métier et nos établissements. Sa stratégie de compromis avec le gouvernement a été suicidaire pour le devenir de notre voie.

2- En 2010, des sections académiques créent « Action et Démocratie ». Quels étaient vos objectifs ?

Agnès Bernadou et Nasr Laksassi : A&D, créée par 8 sections académiques, a d'abord été une tendance au sein du Snetaa. Devant l'impossibilité de militer, des responsables « dissident-es » se sont regroupés au moment

du Congrès de mai 2010, avec l'objectif de retrouver un syndicalisme respectueux de ses adhérent-es, des mandats, un syndicalisme démocratique.

À Bordeaux, A&D était envisagée comme une étape. Les enjeux étant énormes pour le devenir de l'EPP⁽¹⁾, nous avons estimé qu'il était important de mobiliser toutes nos forces pour faire face aux attaques.

3- Pendant près d'un an, le SNUEP-FSU a rencontré et discuté avec A&D. Pourquoi la direction a-t-elle fait le choix de l'Unsa avec un vote des adhérent-es aussi partagé ?

Agnès Bernadou et Nasr Laksassi : À Bordeaux comme à Toulouse, nous avons joué la clarté et la transparence avec nos adhérent-es. Nous avons d'abord fait le choix des mandats, en particulier celui de la lutte contre la privatisation de l'EPP, via le développement de l'apprentissage, incompatible avec les mandats de l'Unsa. Le vote des adhérent-es d'A&D aurait dû logiquement tendre vers le SNUEP-FSU.

4- Pourtant, les sections de Bordeaux et de Toulouse ont fait le choix de ne pas suivre A&D et ont rejoint le SNUEP et la FSU.

Agnès Bernadou : Nous ne pouvions pas faire des listes communes avec l'Unsa qui porte des mandats en contradiction avec les nôtres. La FSU est une fédération reconnue et représentée dans toutes les instances, celles-là mêmes auxquelles le Snetaa ne participait pas. Nos adhérent-es appré-

cient de rejoindre une structure stable avec une audience large qui respecte leur sensibilité et leur engagement.

Nasr Laksassi : La FSU est un atout et une force pour défendre l'EPP⁽¹⁾ et laïque face à la volonté de réduire l'offre de formation initiale pour développer l'apprentissage. Nous avons suivi une démarche démocratique basée sur l'échange et la concertation tout en restant attachés à nos mandats.

5- Vous êtes vous intégrés facilement dans les instances nationales et académiques ?

Agnès Bernadou et Nasr Laksassi : Notre intégration dans les instances a largement été facilitée par votre accueil à tous. Ainsi la rédaction de notre profession de foi pour les élections pros 2011 n'a posé aucun problème et notre résultat à ces élections montre que nos adhérent-es ont largement approuvé notre choix.

6- Lors des élections à la CAPA, le SNUEP-FSU a gagné 2 sièges à Bordeaux et passe de 1 à 2 sièges à Toulouse.

Agnès Bernadou : Oui, que nos sections rejoignent le SNUEP-FSU a enclenché une dynamique syndicale qui ne peut que s'amplifier. Même si à Toulouse le SNUEP-FSU était déjà reconnu, nous sommes maintenant une force syndicale avec une vraie représentativité dans les instances académiques. Le Snetaa chute de 600 voix à 350 voix, et le SNUEP-FSU avec 250 voix talonne les 300 voix de l'Unsa.

Nasr Laksassi : Gagner 2 sièges constitue un résultat historique qui témoigne d'une dynamique en faveur du SNUEP-FSU Bordeaux dont la représentativité dans les instances académiques et départementales ne peut que s'accroître. Cela nous donne de grandes responsabilités, notamment celle de ne pas décevoir toutes celles et ceux qui nous font confiance.

7- Que diriez-vous aux ex-adhérent-es du Snetaa ou d'A&D qui ne se reconnaissent pas dans les choix de rejoindre FO ou l'Unsa ?

Agnès Bernadou : Le choix de la FSU, 1^{ère} fédération de l'EN⁽²⁾ est incontournable. Nous avons besoin d'un syndicalisme fort et combatif. Les projets du gouvernement en matière de formation professionnelle sont plus qu'inquiétants. Nous ne pouvons pas faire confiance aux syndicats réformistes prêts à tout signer.

Nasr Laksassi : Nous alertons nos collègues depuis plusieurs mois sur les conséquences dramatiques de la généralisation du Bac Pro 3 ans à la rentrée 2012. C'est pourquoi nous avons déposé un préavis de grève reconductible à partir du 2 novembre et que nous envisageons de multiples actions sur la carte des formations 2012-2013. Nous demandons à tous les collègues de venir nous rejoindre.

► Propos recueillis par M.C Guérin

⁽¹⁾ Enseignement professionnel public

⁽²⁾ Education nationale

[Droits et moyens syndicaux]



[Bernadette Groison

> secrétaire générale de la FSU]

► La rénovation du dialogue social

Les accords de Bercy signés en 2008 se donnaient comme objectifs d'améliorer les droits et les moyens syndicaux, qu'en est-il aujourd'hui ?

Bernadette Groison : Nous sommes aujourd'hui loin des principes des accords de Bercy qui visaient à « améliorer et conforter les droits et moyens syndicaux ». Si bien que le Ministre a préféré un « relevé de conclusions » à un accord qui n'aurait pas recueilli l'assentiment majoritaire nécessaire. Si des points ont avancé, d'autres - notamment ceux concernant le droit des agents - restent absents : droit de grève et SMA, question du 1/30^e, remplacement des agents en missions syndicales, mise à disposition de locaux, informations syndicales...

Avons-nous une idée précise de la répartition et l'utilisation des moyens dans l'EN ?

Bernadette Groison : Nous ne pouvons pas aujourd'hui malheureusement répondre totalement à cette question puisque nous attendons toujours les barèmes de répartition entre organisations que doit fixer le ministère de la Fonction publique. Nous avons demandé que toutes les règles du jeu soient connues avant les élections, ce n'est pas totalement le cas. Une autre difficulté est que le Ministre a clairement dit que les droits établis le seraient à moyens constants. De fait cela n'amènera aucune amélioration. De plus la répartition des moyens dépendant seulement des résultats du vote aux comités techniques (le périmètre de ceux-ci ayant été décidé arbitraire-

ment par le gouvernement) cela peut conduire, dans certains ministères, à une mise de côté d'organisations syndicales pourtant représentatives dans leur secteur, notamment suite aux élections des commissions administratives paritaires (CAP). Il nous reste donc beaucoup à faire pour que le dialogue social soit une réalité à tous les niveaux dans la Fonction publique...

Comment interpréter le nouveau mode de représentativité avec les CT et non plus les CAP, niveau d'élections qui n'existait pas en 2008 et qui est inconnu des collègues ?

Bernadette Groison : La comparaison est quasiment impossible puisque les périmètres ne sont pas les mêmes et que la nature du vote n'est pas identique. Mais aujourd'hui c'est le seul élément de référence. Il nous faut donc comparer le vote de 2008 avec celui de cette année en intégrant ces nuances. C'est important pour notre analyse des résultats à ces élections.

Comment aussi interpréter cette mise en place du vote électronique sans avoir été testé et contre l'avis des syndicats, de plus sur une période inhabituelle de vote dans l'EN ?

Bernadette Groison : Ne pas tenir compte de l'avis des syndicats majoritaires ni de celui de la 1^{ère} fédération de l'Éducation nationale a un sens. Mais je note avec satisfaction que malgré les obstacles les personnels n'ont pas été dupes et ont massivement choisi la FSU. Ceci dit c'est bien un déni de démocratie. Ne pas assurer dans un ministère, qui

► Depuis octobre 2007 un grand chantier sur la rénovation du « dialogue social » a été lancé aboutissant à la signature d'un relevé de conclusions des organisations syndicales le 2 juin 2008. Il a fallu attendre juillet 2010 pour l'adoption de la loi de la Fonction publique, mettant ainsi fin à la loi Perben profondément anti-démocratique.

Cette dernière avait écarté la FSU d'instances ou de négociations malgré sa représentativité réelle. En octobre 2011, la précipitation, le passage en force sur certains points et dossiers (vote électronique imposé, dates peu propices...), voire de réels dysfonctionnements (identifiants de vote pas transmis, électeurs oubliés...) ont altéré ce premier vote de la nouvelle représentativité. Malgré tout, la FSU confirme largement sa place de 1^{ère} organisation syndicale dans l'Éducation nationale, loin devant la 2^{ème}.

est par ailleurs le plus important, le vote de tous les personnels est une injustice inacceptable. C'est pourquoi nous allons poursuivre notre demande d'enquête auprès du Ministre comme auprès des parlementaires. Il faut que les responsabilités de cette affaire soient assumées par ceux qui en sont responsables et il faut comprendre ce qui a dysfonctionné pour que cela ne se reproduise pas.

Pouvons-nous dire que les élections professionnelles d'octobre 2011 permettent de donner toute sa place à la FSU dans toutes les instances ?

Bernadette Groison : Oui, la FSU conforte sa place partout où elle était déjà présente, elle progresse dans tous les ministères où elle a présenté des listes. Les personnels seront représentés par la FSU et ses syndicats à tous les niveaux. C'est une très bonne chose pour les personnels bien sûr mais aussi pour les exigences que nous portons plus globalement.

La FSU reste une force essentielle dans la Fonction publique et donc dans le paysage syndical.

► Propos recueillis par M.C Guérin

DOSSIER

coordonné par
Marie-Caroline Guérin
avec la participation
d'Isabelle Lauffenburger
et de Nicolas Duveau .

[Gérard Aschieri

> ancien secrétaire général de la FSU de 2001 à 2010]

► La rénovation du dialogue social

Les accords de Bercy

Peux-tu nous dire pourquoi la FSU était pour de nouveaux accords sur la représentativité des organisations syndicales ?

Gérard Aschieri : La situation antérieure aux accords de Bercy était une situation non démocratique qui donnait des pouvoirs exorbitants à l'employeur qu'il soit État, établissement public ou collectivité ; en ceci elle n'était pas démocratique.

Pour les personnels il n'était pas possible de choisir librement leurs représentant-es puisque les candidatures n'étaient pas libres. Seules 6 organisations (les 5 confédérations plus l'UNSA) bénéficiaient dans la Fonction publique du droit de présenter librement des candidatures sans rien avoir à prouver ; elles étaient considérées a priori comme représentatives partout et en tout temps. Pour les autres, dont la FSU, elles devaient prouver qu'elles étaient représentatives dans le secteur concerné par l'élection et l'employeur devait accepter cette représentativité ; certes il pouvait y avoir recours aux tribunaux mais le fonctionnement de la justice administrative rendait ce recours très aléatoire, laissant la main libre aux employeurs. La FSU en a été plusieurs fois victime, y compris à l'EN pour son syndicat des personnels de direction.

En second lieu la composition du CSFPE⁽¹⁾ était faussée par rapport au résultat des élections. En effet, des sièges dits « préciputaires », étaient attribués a priori à 6 organisations (toujours les mêmes) indépendamment de

leurs résultats électoraux : cela revenait à majorer artificiellement leur place, voire à faire une place à des organisations que leurs résultats électoraux excluaient de l'instance. Réciproquement d'autres avaient moins de sièges que ce que le vote des personnels leur attribuait : c'était le cas de la FSU.

Qui avait intérêt à un tel manque démocratique ?

Gérard Aschieri : Il faut savoir que ces dispositions ont été introduites en 1996 suite à une démarche commune de FO et de la CFDT au moment de l'entrée de la FSU au CSFPE. Ce n'est pas une coïncidence fortuite. Mais il y a plus : aucune règle n'existait pour déterminer la validité d'un accord ; cela signifiait que l'employeur était le maître de la décision, qu'il pouvait décider de signer et donc de négocier avec des organisations minoritaires en excluant de fait les autres et qu'un accord conclu dans ces conditions pouvait être considéré comme valable.

Du coup le gouvernement pouvait jouer la division ?

Gérard Aschieri : C'est avec ce type de procédé que les gouvernements successifs ont pu développer une politique salariale qui a conduit aux pertes de pouvoir d'achat que nous connaissons et au développement de l'individualisation des traitements. Ce n'était donc pas qu'une question formelle. Cette négation de la représentativité a eu des conséquences concrètes particulièrement négatives.



Que penses-tu des accords de Bercy signés en juin 2008 qui redéfinissaient les règles de représentativité, eux-mêmes suivis d'une loi en 2010 sur les moyens syndicaux ?

Gérard Aschieri : Aucun accord n'est parfait, aucun ne reprend intégralement les revendications d'une organisation. Par exemple, nous avons exprimé notre préférence pour l'utilisation du vote aux CAP et CCP⁽²⁾ pour déterminer la représentativité plutôt que les CT⁽³⁾. Mais l'accord répond à nos revendications sur les questions essentielles que j'ai évoquées : les candidatures sont libres, la composition des instances à l'avenir sera fondée exclusivement sur les résultats électoraux et des règles sont introduites pour la validité des accords : à partir de 2013 au plus tard un accord devra être signé par des organisations représentant la majorité des personnels concernés. Dans l'appréciation de l'équilibre entre avantages et inconvénients il n'y avait pas photo, d'autant que l'accord ne contenait aucune régression. La FSU y a gagné de pouvoir présenter des candidatures partout où elle existait et de voir sa représentativité réelle prise en compte dans la composition des instances. Mais surtout le syndicalisme et les personnels y ont gagné plus de transparence pour eux et moins de possibilités de manœuvre pour les pouvoirs.

► Propos recueillis par M.C Guérin

⁽¹⁾ Conseil supérieur de la fonction publique de l'État

⁽²⁾ Commission consultative paritaire

⁽³⁾ Comité technique

FORTE PROGRESSION Nationale et Académique

■ La démocratie empêchée

Pour le SNUEP-FSU, les élections professionnelles sont un moment qui doit permettre aux PLP de s'exprimer très massivement. Le bilan que nous faisons des élections de 2011 est dramatique : 20 % de votes en moins à la CAPN par rapport à 2008 ! Cette chute de la participation est de l'entière responsabilité du ministère qui, en imposant le vote électronique dans l'EN, a empêché des milliers de PLP de participer à ces élections. Dans ces circonstances, tous les syndicats ont perdu des voix mais le recul est significatif pour 3 d'entre eux : - 25,5 % pour le Sgen, - 28,5 % pour la CGT et - 46,6 % pour le Snetaa-FO.

■ Une progression dans les académies et au niveau national

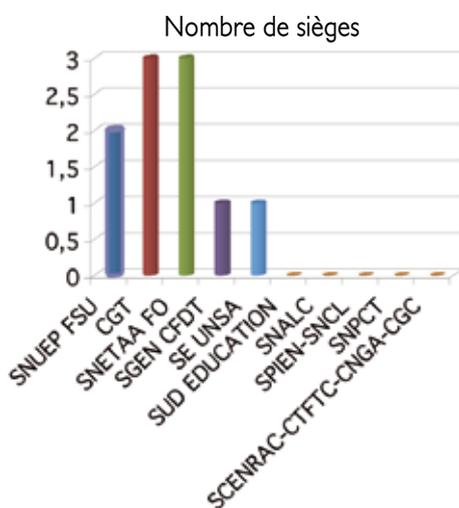
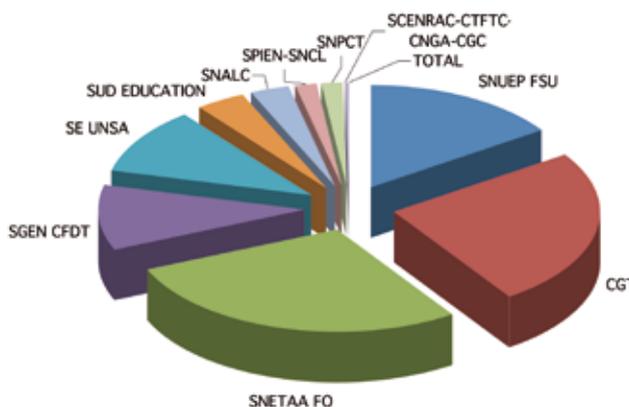
Le SNUEP-FSU est le seul à progresser significativement passant de 11,6 % à 15,5 % des votes exprimés.

Il gagne 16 sièges en CAP dans les académies (Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Guyane, Lille, Limoges, Montpellier, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Toulouse) et arrive à gagner un 2^e siège en CAPN. À Bordeaux et Toulouse, les collègues d'Action et Démocratie qui ont fait le choix du SNUEP-FSU permettent à ces 2 académies de progresser fortement. À Bordeaux, le SNUEP-FSU passe de 0 à 2 sièges et à Toulouse de 1 à 2 sièges.

■ Une reconnaissance de la pertinence de nos mandats et actions

Depuis 2007, le SNUEP-FSU s'oppose à la généralisation du Bac Pro en 3 ans qui a des conséquences très lourdes sur la réussite des élèves et sur nos conditions de travail. Les organisations syndicales signataires de cette réforme (Snetaa-FO et Sgen-CFDT) ont été sanctionnées. C'est bien la preuve que les PLP veulent une toute autre politique pour la voie professionnelle initiale publique laïque sous statut scolaire. Le ministre doit l'entendre et doit immédiatement arrêter la casse du service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, qu'il organise depuis son arrivée au ministère de l'EN. Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU comptent bien s'appuyer sur cette représentativité renforcée pour continuer à défendre toujours plus efficacement l'enseignement professionnel public et ses personnels.

Répartition en pourcentage



CAPN PLP élections 2011	
Nombre d'électeurs	60167
Votants	28601
Exprimés	27923
Blancs -Nuls	678

CAPN PLP élections 2008	
Nombre d'électeurs	63590
Votants	42372
Exprimés	40934
Blancs -Nuls	1438

	LISTE DES SYNDICATS	Nb voix	%	Nombre total sièges	CP Classe normale	CP HC	delta
1	SNUEP FSU	4337	15,53	2	2		-418
2	CGT	6991	25,04	3	2	1	-2787
3	SNETAA FO	7808	27,96	3	2	1	-6810
4	SGEN CFDT	2906	10,41	1	1		-994
5	SE UNSA	2913	10,43	1	1		-90
6	SUD EDUCATION	1107	3,96	0			-635
7	SNALC	868	3,11	0			-149
8	SPIEN-SNCL	450	1,61	0			-653
9	SNPCT	448	1,60	0			-320
10	SCENRAC-CTFTC-CNGA-CGC	95	0,34	0			-155
	TOTAL	27923		10	8	2	-13011

	Nb de voix en 2008	Nombre de sièges			
	4755	1			
	9778	3			
	14618	4	FO	2292	SNETAA 12326
	3900	1			
	3003	0			
	1742	0			
	1017	0			
	1103	0	SPIEN	726	SNCL 377
	768	0			
	250	0			
	40934	9			



Patrice Mendy
> Élu national CPE]



A. Ruggiero, A. Bernadou, F. Bonnet, M. Lardier, N. Duveau, H. Scalco
> Titulaires et suppléant-es PLP élu-es en CAPN]

Nos propositions

Pour une véritable démocratie syndicale

Continuer à défendre le paritarisme

Au congrès de Châtenay-Malabry en avril 2011, le SNUEP-FSU a réaffirmé son attachement au paritarisme, et aux instances paritaires, qui permettent d'exercer sur l'administration un contrôle démocratique.

Le maintien du contrôle paritaire sur tous les actes de gestion qui concernent les personnels, titulaires comme non-titulaires, est la garantie du respect des droits de chacun et chacune.

Le SNUEP-FSU sort conforté des élections professionnelles et compte désormais des élu-es dans la presque totalité des académies. C'est une marque de confiance qu'ont exprimée les personnels.

Notre organisation syndicale poursuivra son travail d'information et de conseil auprès des collègues et continuera à promouvoir et défendre le paritarisme, pour la défense des intérêts des personnels de l'enseignement professionnel et leurs revendications.

Des droits et des moyens pour les élu-es

Non seulement il nous appartient de défendre le paritarisme mais nous devons l'améliorer, voire l'étendre. Cela nécessite donc une vraie reconnaissance et des droits bien établis pour les élu-es du personnel.

Cela implique aussi des moyens mis à leur disposition : locaux et matériel pour travailler au niveau de l'établissement ainsi que dans les instances académiques, régionales ou nationales. Aujourd'hui, les moyens syndicaux sont encore

très insuffisants pour permettre aux représentant-es syndicaux d'exercer correctement leurs mandats. Dans les régions les représentant-es syndicaux des instances (CCREFP, CAEN) ne bénéficient pas de décharge de service pour préparer les différentes sessions alors que le travail y devient de plus en plus complexe. Dans certaines académies les rectorats tentent d'empêcher les élu-es paritaires suppléant-es de siéger avec les élu-es titulaires, se font prier pour fournir les documents préparatoires dans les délais, voire les font parvenir de façon incomplète ou les envoient par mel.

Il est important de dénoncer tous ces manquements pour faire respecter nos droits syndicaux. Dans beaucoup d'établissements, il est encore parfois bien difficile d'avoir un panneau syndical décent, d'obtenir l'heure mensuelle d'information syndicale ou une salle de réunion en dehors de la salle des profs. Nous sommes encore bien loin aussi d'avoir un compte syndical à la photocopieuse !

Des textes et des pratiques remettent en cause les élu-es dans les établissements

L'administration s'affranchit parfois des règles élémentaires qui régissent les CA⁽¹⁾, tant sur le nombre de réunions à tenir que sur la diffusion des documents préparatoires à fournir 10 jours avant. Les personnels doivent exiger l'application des textes.

La politique pernicieuse du gouvernement a amené depuis

quelques années l'administration à contourner le CA⁽¹⁾ - auquel siègent des personnels élus - en créant le conseil pédagogique - aux membres désignés par le chef d'établissement. Preuve de l'importance de cette stratégie anti-démocratique : l'administration relance systématiquement les chefs d'établissement qui ne les ont pas encore mis en place. Le SNUEP-FSU s'oppose à ce genre d'instances qui n'a aucune validation démocratique et n'est que le fait du prince. Il est important de convaincre les collègues de ne pas faire vivre le conseil pédagogique, qui n'a aucune légitimité.

Le SNUEP-FSU affirme qu'un fonctionnement démocratique passe par des instances de débat, de négociation, par le partage de l'information et du contrôle, par le mandatement de représentant-es élu-es.

Ce n'est pas en court-circuitant les syndicats, en donnant les pleins pouvoirs aux chefs d'établissement que l'école se portera mieux. Vouloir calquer le management de l'entreprise sur le service public d'Éducation n'est absolument pas une solution judicieuse pour mettre en œuvre une politique scolaire ambitieuse : c'est au contraire un outil de casse et de privatisation.

Il appartient donc à chacun-e de s'emparer des droits syndicaux, de convaincre les collègues, d'organiser des sections d'établissement, pour faire vivre une véritable démocratie syndicale.

⁽¹⁾ Conseil d'Administration

ENCART
Le SNUEP-FSU tient à disposition de ses adhérent-es un memento spécial CA : n'hésitez pas à le demander à votre correspondant-e académique.



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

FICHE SYNDICALE 2011 / 2012 AVANCEMENT D'ÉCHELON

Avancement du ème échelon
au ème échelon

M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> NOM :	NOM de naissance :
Prénom :	Né-e le :
Adresse :	
CP :VILLE :	
☎..... E-mail.....	

CATÉGORIE : CI Norm HC PLP CPE Stagiaire Titulaire

Spécialité (pour les PLP) :

Établissement d'exercice :

Situation administrative

Échelon actuel : **Notes :** administrative 2010 / 11 CPE/20
 administrative 2010 / 11 PLP/40
 pédagogique au 31/08/11 PLP/60

Date de la dernière promotion :
 Obtenue :
 Grand choix Choix Ancienneté **Date de la dernière inspection :**

OU date de reclassement : **Observations :**

Avec un reliquat de :

Échelon	Grand choix 30%	Choix 50%	Ancienneté	Hors Classe	Ancienneté uniquement
du 1 ^{er} au 2 ^e échelon				du 1 ^{er} au 2 ^e échelon	2 ans 6 mois
du 2 ^e au 3 ^e échelon				du 2 ^e au 3 ^e échelon	2 ans 6 mois
du 3 ^e au 4 ^e échelon			1 an	du 3 ^e au 4 ^e échelon	2 ans 6 mois
du 4 ^e au 5 ^e échelon	2 ans		2 ans 6 mois	du 4 ^e au 5 ^e échelon	2 ans 6 mois
du 5 ^e au 6 ^e échelon	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	du 5 ^e au 6 ^e échelon	3 ans
du 6 ^e au 7 ^e échelon	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	du 6 ^e au 7 ^e échelon	3 ans
du 7 ^e au 8 ^e échelon	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois		
du 8 ^e au 9 ^e échelon	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois		
du 9 ^e au 10 ^e échelon	3 ans	4 ans	5 ans 6 mois		
du 10 ^e au 11 ^e échelon	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois		

Fiche à renvoyer, avec une enveloppe timbrée et les copies des justificatifs, à votre section académique (cf. page 14)

Structures syndicales



Conseil National septembre 2011.



[A. Bonvalet, J. Fourgeaud, I. Lauffenburger, T. Monnayé]
> Permanenciers]



[B. Gauthier, F. Bonnet, R. Chanlon, M. Ginisty]
> Trésorerie]

La mandature du congrès de Granville de 2008 a mis en place une nouvelle organisation de travail et préparé la relève au vu des départs en retraite de beaucoup de militant-es qui avaient créé le SNUEP dans la FSU ou encore qui avaient atteint la limite des 3 mandats consécutifs. Les textes du congrès de Châtenay-Malabry⁽¹⁾

d'avril 2011, permettent aux nouvelles équipes de démarrer avec un corpus de mandats conséquents organisés autour de 4 grands thèmes. Une nouvelle génération de militant-es a émergé lors des congrès académiques et au niveau national lors du congrès national. Le Bureau national accueille 9 nouveaux membres titulaires sur 25 et 19 nouveaux

suppléant-es sur 25. Onze académies se voient encadrées par de nouveaux secrétaires académiques (SA ou co-SA). De plus, de nouvelles sections se mettent en place depuis un à deux ans en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie. La mandature issue de Châtenay-Malabry se devra de fédérer et de consolider toutes ces forces, mais elle devra aussi créer une

dynamique dans les trois académies où nous avons encore des difficultés et où nous n'avons pas été en mesure de présenter des listes aux élections professionnelles.

⁽¹⁾ cf. journal du SNUEP-FSU supplément au N°62 de juin 2011.

[CORPORATIF]

> Jean Sébastien Bélorgey
> Nicolas Duveau

Collaboratif

Bernard Berger, Bérenice Courtin, Stéphane Lacaze, Mathieu Lardier, Patrice Mendy, Bernard Revollon, Andrée Ruggiero, Gérard Rumeau, Jacqueline Toutain.

Commissaires Paritaires

Agnès Bernadou, Françoise Bonnet, Mathieu Lardier, Andrée Ruggiero, Hervé Scalco, Patrice Mendy.

[ÉDUCATION]

> Jérôme Dammery

Collaboratif

Axel Benoist, Agnès Bernadou, Françoise Bonnet, Vincent Des-trian, Franck Féras, Sigrid Gérardin, Didier Godefroy, Gilles Pellegrini.

[LAÏCITÉ DROITS ET LIBERTÉS]

> Sigrid Gérardin

Collaboratif

Agnès Bernadou, Sandrine Bernard, Agnès Bonvalet, Virginie Bouvot, Estelle Carrier, Laurence Dalbaret, Marie-Caroline Guérin, Dominique Plantier, Isabelle Lauffenburger, Bernard Revollon.

[TRÉSORERIE]

> Martine Ginisty, trésorière
> Béatrice Gauthier, trésorière adjointe

Collaboratif

Françoise Bonnet, René Chanlon.

[ORGANISATION]

> Jacques Fourgeaud
> Martine Ginisty

Collaboratif

Jean Sébastien Bélorgey, Agnès Bonvalet, Benoît Lecardonnel, Françoise Lours, Thierry Mansuy.

Permanences

Agnès Bonvalet, Jacques Fourgeaud, Isabelle Lauffenburger, Thierry Monnayé, Gérard Rumeau.

[COMMUNICATION PUBLICATIONS]

> Marie-Caroline Guérin

Collaboratif

Jean Sébastien Bélorgey, Axel Benoist, Régis Devallé, Isabelle Lauffenburger.

Nouveaux et nouvelles militant-es

Quel parcours militant, avez-vous eu et pourquoi avoir fait le choix du SNUEP-FSU ?

Agnès Bonvalet :

Syndiquée depuis que je suis dans l'EN soit 6 ans, j'ai choisi le SNUEP-FSU sur les conseils d'une amie qui militait au SNUipp-FSU et avec qui je partageais la même vision du syndicalisme. C'est un syndicat qui se bat pour tous les collègues syndiqué-es ou non, et qui défend les mêmes valeurs que moi

sur l'enseignement.

J'ai commencé par participer à des stages académiques, le syndicat était présent quand je faisais appel à lui. Finalement je me suis dit que je voulais moi aussi aider les collègues.

En 2009, j'ai décidé de m'investir au niveau académique de Rouen où j'ai pris avec le temps plus de responsabilités.

Je suis aujourd'hui SD⁽¹⁾ et responsable de l'organisation et de la com-



[Agnès Bonvalet]



[René Chanlon]

munication au niveau académique et élue en CAPA aux dernières élections.

René Chanlon :

Syndiqué depuis 1985 (au Snetaa-Fen puis à la FSU), j'ai rejoint le SNUEP-FSU en octobre 2001 suite à un désaccord profond avec le fonctionnement du Snetaa. Je retrouvais dans ce nouveau syndicat des valeurs démocratiques de fonctionnement et l'appartenance pleine et entière à une fédération pour laquelle j'avais milité en tant que trésorier départemental. Dès la création du SNUEP Dijon, je suis devenu trésorier académique. J'ai été ensuite élu à la CAPA des PLP en 2005 puis en 2008, et enfin en 2011 (comme PLP HC).

Tu as fait le choix de venir travailler cette année au niveau des instances nationales, pourquoi ?

Agnès Bonvalet : Le travail en académie me plaît beaucoup mais comme le SNUEP au niveau national ne fonctionne qu'avec des

militant-es, je me suis dit que je pouvais faire encore plus pour le syndicat et en 2011 j'ai accepté d'être permanencière dans un premier temps, puis j'ai pris en charge la partie administrative du secteur formation. Militier à ces différents niveaux apporte beaucoup de satisfaction et m'encourage à poursuivre dans l'aide et l'écoute des collègues.

René Chanlon : En 2011 une nouvelle équipe académique, avec deux jeunes secrétaires, m'a permis d'envisager de prendre des responsabilités au niveau national, tant au BN⁽²⁾ qu'au CN⁽³⁾.

Mes connaissances comptables et mon envie de m'investir autrement dans le syndicat m'ont permis de répondre positivement au groupe trésorerie et d'accepter la comptabilité nationale du SNUEP-FSU.

► Propos recueillis par M.C Guérin

⁽¹⁾ Secrétaire départementale

⁽²⁾ Bureau national

⁽³⁾ Conseil national

Bonne retraite Éliane

Militante parisienne, Éliane s'est rendue disponible pour assurer la gestion des adhésions au SNUEP-FSU il y a maintenant 6 ans. Une tâche pas mince, surtout lorsque la boîte aux lettres déborde jour après jour, et qu'il faut vite saisir tous ces nouveaux adhérents. Militante infatigable, Éliane, en prenant sa retraite, n'a pas mis



un terme pour autant à son activité syndicale. Elle continue à apporter une aide précieuse à la section Paris et ne manque pas une de ses réunions. Nous remercions Éliane chaleureusement et lui souhaitons une bonne retraite, fort méritée.

Isabelle Lauffenburger

Contacts académiques

Aix-Marseille

SNUEP-FSU, Bourse du travail
33 bd Charles Nedelec, 13331 Marseille Cedex 3

Amiens

Frédéric ALLEGRE
snuep.allegre@sfr.fr
Tél. : 06 18 82 32 12
22 rue du docteur Thomas, 81100 Reims

Besançon

Mathieu LARDIER
besancon@snuiep.com
Tél. : 03 81 81 87 55 - 06 59 99 10 87

Bordeaux

Nasr LAKHSASSI
nlakhsassi@yahoo.fr
snuepaquitaine@gmail.com
Tél. : 05 56 68 98 91 - 05 58 93 39 37
SNUEP-FSU, 26 rue Paul Mamert
33800 Bordeaux

Caen

Benoît LECARDONNEL
snuepcaen@yahoo.fr
Tél. : 06 77 69 22 78
3^e étage, 10 rue Tancrède, 50200 Coutances

Clermont-Ferrand

Stéphane ZAPORA
stephane.zapora@voila.fr
Tél. : 04 70 44 63 74 - 06 85 51 46 79
17 rue de Dijon, 03340 Montbeugny
Ugo TREVISIOL
Tél. : 06 25 07 66 83
snuep.clermont@gmail.com

Corse

Marie FOATA - Claude LUIGGI
marie.foata@wanadoo.fr
Tél. : 06 23 05 27 65
Centre syndical Martinelli, Immeuble Beauileu,
av. Kennedy, 20090 Ajaccio

Créteil

Axel BENOIST - Nicolas DUVEAU
snuep.creteil@orange.fr
Tél. : 01 43 77 02 41 - 06 70 77 34 48
06 86 93 98 75
SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives,
94000 Créteil

Dijon

Sandrine BERNARD - Philippe DUCHATEL
snuepdijon@aol.fr
Tél. : 03 80 50 16 93
14 rue de la Chapelle, 21200 Chevigny-en-Valière

Grenoble

Hervé CROUZET
Tél. : 04 75 34 78 54
herve.crouzet@wanadoo.fr
snuep.grenoble@yahoo.fr
Huynh Lan TRAN - Tél. 04 76 46 14 52
snuep.grenoble@orange.fr
Snuiep-Fsu - Bourse du travail
32 av. de l'Europe, 38030 Grenoble Cedex 02
snuepacadrenoble@orange.fr
Tél./fax : 04 76 09 49 52

Guadeloupe

Alice RONCART
Valérie FRANCIUS-FIGUERES
snuepguadeloupe@yahoo.fr
Tél. : 05 90 90 10 21
SNUEP-FSU, 2 résidence Les Alpinias
Morne Caruel, 97139 Les Abymes

Guyane

Ludovic MOREAU
Snuiepsu973@yahoo.fr
Tél. : 05 94 32 98 81 - 06 94 40 73 59
Résidence Bois Chaudat, 4, 97310 Kourou
La Réunion
Charles LOPIN
snuepreunion@wanadoo.fr
Tél. : 06 92 61 93 31
Res. Pierre et Sable,
Apt 7, 88 chemin Bancoul,
97490 Ste Clotilde

Lille

Olivier DEMESTEERE
snuep.lille@laposte.net
Tél. : 06 70 74 48 63
SNUEP-FSU, 38 bd Van Gogh
59680 Villeneuve d'Ascq

Limoges

Béatrice GAUTHIER
snuep.limoges@orange.fr
Tél. : 05 55 87 78 49 - 06 81 24 56 52
59 rue Noël Boudy, 19100 Brive

Lyon

Séverine BRELOT - Bruno SEGARD
lyon@snuiep.com
Tél. : 04 78 53 28 60 - Fax : 04 78 60 04 51
SNUEP-FSU, Bourse du travail,
salle 44, place Guichard, 69003 Lyon

Martinique

SNUEP-FSU, Cité Bon Air, Bat. B
route des religieuses, 97200 Fort de France

Mayotte

Salomon MEZEPO
menaibuc@wanadoo.fr
Tél. : 06 39 19 96 00
40 Résidence RAVANELA
Lot Val fleuri, 97690 Koungou

Montpellier

Emmanuel CANÉRI
languedocroussillon@snuiep.com
Enclos des Lys, bat B
585 rue d'Aiguelongue, 34090 Montpellier
Tél. : 06 45 35 72 05 - 04 67 54 10 70

Nancy-Metz

Patrick LANZI
palanzi@yahoo.fr
Tél. : 09 54 42 63 73 - 06 66 77 88 40
Immeuble Quartz, 7 allée René Lalique
Apt 6, 54270 Essey-les-Nancy

Nantes

Serge BERTRAND,
nantes@snuiep.com
Tél. : 06 79 47 08 94
Maison des Syndicats,
8 place de la Gare de l'Etat
case postale 8, 44276 Nantes Cedex 2

Nice

Andrée RUGGIERO
andree.ruggiero@orange.fr
Tél. : 06 79 44 06 81
SNUEP-FSU, Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet, 83000 Toulon

Nouvelle-Calédonie

Jean-Etienne DERRIEN
jed@fnac.net
Tél. : 00 687 80 41 17
BP 1109, 98878 La Roche, Maré

Orléans-Tours

Gilles PELLEGRINI - Cathy LAVANANT
snueporleans-tours@orange.fr
Tél. : 02 38 37 04 20
41 boulevard Buysier, 45250 Briare

Paris

Michael FAGHEL - Hervé SCALCO
snuepsu75@free.fr
Tél. : 06 89 11 52 06
12 rue Cabanis, 75014 Paris

Poitiers

snuepnat@snuiep.com
Tél. : 01 45 65 02 56
12 rue Cabanis, 75014 Paris

Polynésie française

Maryline DUMASDELAGE
marylinedumasde@yahoo.fr
Tél. : 00 689 73 56 61
BP 51 701, 98 716 Pirae

Reims

Régis DEVALLE
regis-devalle@snuiep.com
Tél. : 06 12 68 26 60 - 06 32 06 55 61
18 rue de Vitry, 51250 Sermaize-les-Bains

Rennes

Annie SEVENO
seveno.annie@wanadoo.fr
Tél. : 02 99 83 46 34 - 06 16 84 41 24
131 rue Belle Epine, 35510 Cesson-Sévigné

Rouen

Bernard BERGER
b.bergersnuiep@gmail.com
Tél. : 06 20 61 84 80
Jérôme DUBOIS jdsnuiep@free.fr
Tél. : 06 19 92 75 91
SNUEP-FSU, 4 rue Louis Poterat,
76100 Rouen

Strasbourg

Pascal THIL
strasbourg@snuiep.com
Tél. : 03 88 22 64 37
7 pl. Vieux Marché aux Vins
67000 STRASBOURG

Toulouse

Didier CILIBERTI
dciliberti@free.fr
Tél. : 06 26 19 64 91
FSU 31 - SNUEP-FSU, 52 rue Jacques
Babinet
31000 TOULOUSE

Versailles

Valérie BOUVERI
versailles@snuiep.com
noelle-villers@orange.fr
Tél. : 07 60 18 78 78
Fax : 09 56 09 63 93
12 rue Cabanis,
75014 Paris



ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2011-2012

(à partir du 1^{er} octobre 2011)

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2012

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à :

SNUEP-FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-e-s.

Ancien-ne adhérent-e N° _____

M. Mme

NOM : _____

Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Bât, étage, porte : _____

Lieu-dit : _____

N° rue, bd : _____

Boîte Postale, Cedex : _____

Code postal : _____ COMMUNE : _____

Tél : _____ Fax : _____

Portable : _____

Mail : _____

Spécialité : _____ Code spécialité : _____

RESPONSABILITÉS

Secrétaire local (SL) **66% de votre cotisation est déductible des impôts**

Correspondant local (CL) **(100% si frais réels)**

COTISATIONS DES PLP ET CPE								
Sans traitement : 27 €								
Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 99 € - Non-titulaire Guyane : 75 €								
Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement								
Éch.	Métropole		La Réunion		N ^o Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm.	H.C.	Cl. Norm.	H.C.	Cl. Norm.	H.C.	Cl. Norm.	H.C.
1	129	174	174	174	20 763	138	138	138
2	147	198	198	198	23 628	156	156	156
3	168	228	228	228	25 059	174	174	174
4	194	262	262	262	27 207	192	192	192
5	226	306	306	306	28 998	210	210	210
6	264	354	354	354	30 786	228	228	228
7	306	402	402	402	32 574	246	246	246
8	354	450	450	450	34 362	264	264	264
9	402	504	504	504	36 150	282	282	282
10	450	558	558	558	37 938	300	300	300
11	498	612	612	612	39 726	318	318	318

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

ACADÉMIE (au 01/09/2011) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CEP Cl Norm HC Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures :

Échelon au 01/09/11 : Depuis le : ____/____/____

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :

Retraité-e en congé sans emploi

AFFECTATION

N° du RNE : _____

À titre provisoire ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE : _____

Étab. d'exercice

Rattach. Admin

TYPE D'ÉTABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

Banque :

Agence :

Chèques :

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : _____ €

Mode de paiement :
1. Prélèvement* (sur banque métropolitaine)
2. Renouvellement prélèvement*
3. Chèque - s : 1 2 ou 3

* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snuiep.com).

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.
Je autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Date : ____/____/____

Signature : _____



Télécharger sur le site le bulletin d'adhésion et le prélèvement automatique :
<http://www.snuiep.com>

LES MASTERS EN ALTERNANCE

N'AMÉLIORERONT PAS LE RECRUTEMENT DES PLP

À peine institués, les masters en alternance montrent déjà leurs limites : en termes de professionnalisation, le temps de stage passe de 108 à 180 h. La formation théorie-pratique et les enseignements disciplinaires ne trouvent plus leur place dans un calendrier trop contraint. Cela se traduit dans certains IUFM par l'abandon de formations spécifiques et des regroupements « sauvages » avec d'autres masters, préjudiciables à la qualité de la formation, comme à Montpellier. L'argument social et financier tombe bien vite puisque la rémunération est déjà passée de 608€ à 495€/mois sur la dernière circulaire, un maximum rarement atteint puisque les stages représentent souvent moins du tiers de service (base sur laquelle cette rémunération est calculée). Beaucoup d'étudiant-es sont en alternance sauvage : ils sont contractuels tout en préparant comme ils peuvent le concours. Le SNUEP-FSU dénonce ce passage obligé par la case précarité !

La disparité des stages nous fait craindre la perte du caractère national de la formation et de la préparation à un concours national.

Le SNUEP-FSU est très inquiet de l'avenir de la formation des PLP. Malgré l'élaboration de maquettes master « Enseignement Professionnel », le vivier se réduit et de nombreuses



Manifestation - Paris 27 septembre 2011.

sections risquent de fermer pour effectifs insuffisants. Sur l'IUFM de Nantes (pourtant ancien site ENNA), les filières Maths-Sciences, Conducteurs routiers et GI Bois n'ont pas été ouvertes.

La mastérisation a eu un effet démobilisateur sur le recrutement des PLP des disciplines professionnelles pour lesquelles il n'existe pas de BTS, de licence ou de master. Et le bilan n'est guère meilleur pour les disciplines générales. De plus l'exigence d'une CLES⁽¹⁾ et du C212E⁽²⁾ constituent un frein supplémentaire. Cette désaffection des candidat-es aux concours PLP est la conséquence directe des choix opérés par le ministère de l'Éducation nationale :

-allongement du niveau d'études sans aucune revalorisation sérieuse

du métier,

-dégradation des conditions d'entrée dans le métier et plus globalement des conditions de travail,

-désengagement de l'EN dans la formation de ses enseignant-es.

Pour le SNUEP-FSU il est urgent de revenir à un recrutement adapté à la spécificité des PLP, de reconstituer le vivier de candidat-es par un pré-recrutement associé à des allocations, et de programmer une carte des formations pour une meilleure lisibilité des filières de l'enseignement professionnel. Des mesures qui exigent toutes un cadrage national !

Didier Godefroy

⁽¹⁾ Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur.

⁽²⁾ Certificat informatique et internet enseignant.

Mayotte : situation difficile dans l'Éducation nationale aussi

Bien loin de la France, le 101^e département a vécu pendant près de 2 mois une situation grave avec une économie bloquée et des tensions fortes où la violence s'exprime souvent.

Un mouvement au départ « contre la vie chère » s'alimente de plus en plus de nombreuses frustrations vécues au quotidien : minima sociaux inférieurs à ceux de la métropole, pas de RSA, peu d'allocations familiales, la chasse au faciès...

Pour ce qui est de l'Éducation nationale l'explosion démographique implique dans le primaire deux classes sur la même salle : l'une le matin de 7h à 12h, l'autre de 12h à 17h. Dans le 2nd degré il manque 500 places en fin de 3^e avec un déficit important dans l'enseignement professionnel.

Seul un tiers des élèves formés auront la possibilité d'accéder à l'emploi dans l'île.

Le gouvernement doit prendre très au sérieux cette situation et trouver les moyens de répondre aux attentes des Mahorais, cela passe par un travail sur le long terme alliant justice et égalité.

Christian Péru

GRÈVE et MANIFESTATION

> le 15 Décembre

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION INTERSYNDICALE en ligne sur snuep.com

Le ministère a transmis aux organisations syndicales un projet de décret et d'arrêté qui modifie profondément les modalités d'évaluation des personnels enseignants, CPE et Co-Psy. L'objectif est clairement de transformer radicalement le métier et le rôle de ces personnels. Le ministre organise un véritable passage en force en voulant soumettre son projet au comité technique ministériel avant les congés de fin d'année.

1- Le chef d'établissement évaluateur unique des personnels enseignants.

Malgré son incapacité à évaluer le travail pédagogique concret des enseignant-es dans leur enseignement disciplinaire, le chef d'établissement serait seul chargé de l'évaluation des personnels enseignants.

2- Des métiers bafoués.

Dans un contexte où les métiers des personnels enseignants, CPE et Co-Psy subissent une transformation forcée, contrainte par des contre-réformes refusées par les personnels mais imposées par le ministère (réforme des lycées, imposition du Livret personnel de compétences, dispositif ECLAIR en particulier), ce projet amplifie cette transformation.

Le cœur du métier enseignant, c'est-à-dire l'enseignement disciplinaire et les activités pédagogiques qui l'accompagnent, ne seraient plus évalués par les Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN), recrutés et formés pour cela dans la discipline des collègues qu'ils inspectent. Leurs missions seraient réorientées vers l'évaluation du système.

Ce serait donc la fin de la double évaluation des personnels enseignants qui constitue la reconnaissance de la spécificité de leur métier : une évaluation pédagogique par les IEN pour les PLP et une évaluation administrative par le chef d'établissement. Ce qui deviendra de fait premier, ce n'est plus le cœur du métier, la capacité de l'enseignant-e à faire acquérir savoirs et compétences à ses élèves, mais tout ce qui est périphérique à l'acte d'enseigner. Cela changera le sens du métier d'enseignant mais aussi le rôle

de l'École envers les élèves, dans la mesure où l'appropriation et la maîtrise de savoirs, l'acquisition de compétences seraient minimisées.

3- La progression de carrière dans les mains du chef d'établissement.

À compter de 2015, le rythme d'avancement pour tous serait le rythme actuel de l'ancienneté, soit le plus lent : la progression de carrière serait étalée sur 36 ans. Les personnels ne pourraient bénéficier d'accélération de carrière que sur proposition du seul chef d'établissement.

Cela entraînera des oppositions et des conflits entre collègues de l'établissement au moment où les solidarités devraient être renforcées pour favoriser le travail collectif.

4- Le projet prévoyait initialement des promotions à l'ancienneté jusqu'en 2015.

Le projet ne prévoyait, pour la période 2012-2015, aucune procédure d'avancement d'échelon autre que l'avancement au rythme le plus défavorable : l'ancienneté. Face à la mobilisation unitaire des syndicats, le ministère a revu sa copie sur ce point. Pour la période transitoire, les promotions se feront donc sur le même modèle qu'actuellement (ancienneté, choix, grand choix). De même pour la première année qui suivrait l'entretien professionnel (2015). Ce ne serait donc qu'à partir du 1^{er} janvier 2016 que le processus serait mis en place pour une période exceptionnellement limitée à deux ans. Quoi qu'il en soit, ces projets sont donc totalement inacceptables pour le SNUEP et l'intersyndicale. Le ministère ne tire aucune leçon des élections professionnelles. En effet en apportant aux syndicats

du second degré de la FSU plus de 50% de leurs suffrages, les personnels ont clairement exprimé leur rejet de telles réformes qui dégradent leurs métiers.

Pour le SNUEP, le SNES et le SNEP, ces projets constituent une agression frontale contre les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré et transforment le rôle de l'École. C'est aussi une marque de mépris à l'égard du travail accompli par les enseignants dans leur classe. C'est enfin une volonté de transformer des personnels de catégorie A concepteurs de leur métier en simples exécutants de directives imposées.

Agissons pour le retrait du projet révoltant du Ministère



POUR TOUT CONNAÎTRE SUR LE SNUEP-FSU,

Le syndicat spécifique de l'enseignement professionnel public
commandez la publication par mel : national@snuep.com

